CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 30 août 2018 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif à la fixation des modalités pratiques de transmission des budgets, des comptes et des données statistiques par les centres publics d'action sociale et toute autre institution locale wallonne faisant partie du périmètre S1313 des administrations publiques locales', a été rayée du rôle le 1er octobre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-AFJSKDBCD-GEBJIQW‡